

Dans le cadre de l'initiative « **Monaco s'engage contre la déforestation** », la Fondation Prince Albert II de Monaco, le Gouvernement Princier et l'association Monaco Développement Durable MC2D se mobilisent pour faire de Monaco, le premier état sans bois illégal.

En effet, nous nous unissons autour d'un objectif commun : développer une attitude vertueuse dans l'utilisation du bois et de ses produits dérivés en Principauté.

Toutes les deux secondes, une surface de forêt équivalente à un terrain de football disparaît, soit 13 millions d'hectares de forêts chaque année.

A la vue de ce constat alarmant, un appel est lancé aux entreprises monégasques pour rejoindre l'initiative « **Monaco s'engage contre la déforestation** ».

Participez dès à présent à nos côtés à cette initiative et devenez une entreprise partenaire.

En rejoignant notre programme, vous vous engagez à promouvoir l'utilisation ou la vente de bois certifié et de ses produits dérivés. Ainsi, vous participez à la lutte contre cette déforestation massive, vous protégez la forêt et sa biodiversité et vous contribuez à l'amélioration des conditions de vie des populations locales.



« L'engagement de la Principauté au service des forêts est un symbole de notre responsabilité globale. »

S.A.S. le Prince Albert II de Monaco
7 février 2011



Villa Girasole - 16, boulevard de Suisse
MC 98000 Monaco
Tel : +377 98 98 44 44

www.fpa2.com

Pour encore plus d'informations sur la Fondation Prince Albert II de Monaco, merci de bien vouloir nous envoyer un e-mail à contact@fpa2.mc

For more information on the Prince Albert II of Monaco Foundation, please send us an e-mail to contact@fpa2.mc



Contact

operationbois@fpa2.mc

Liens

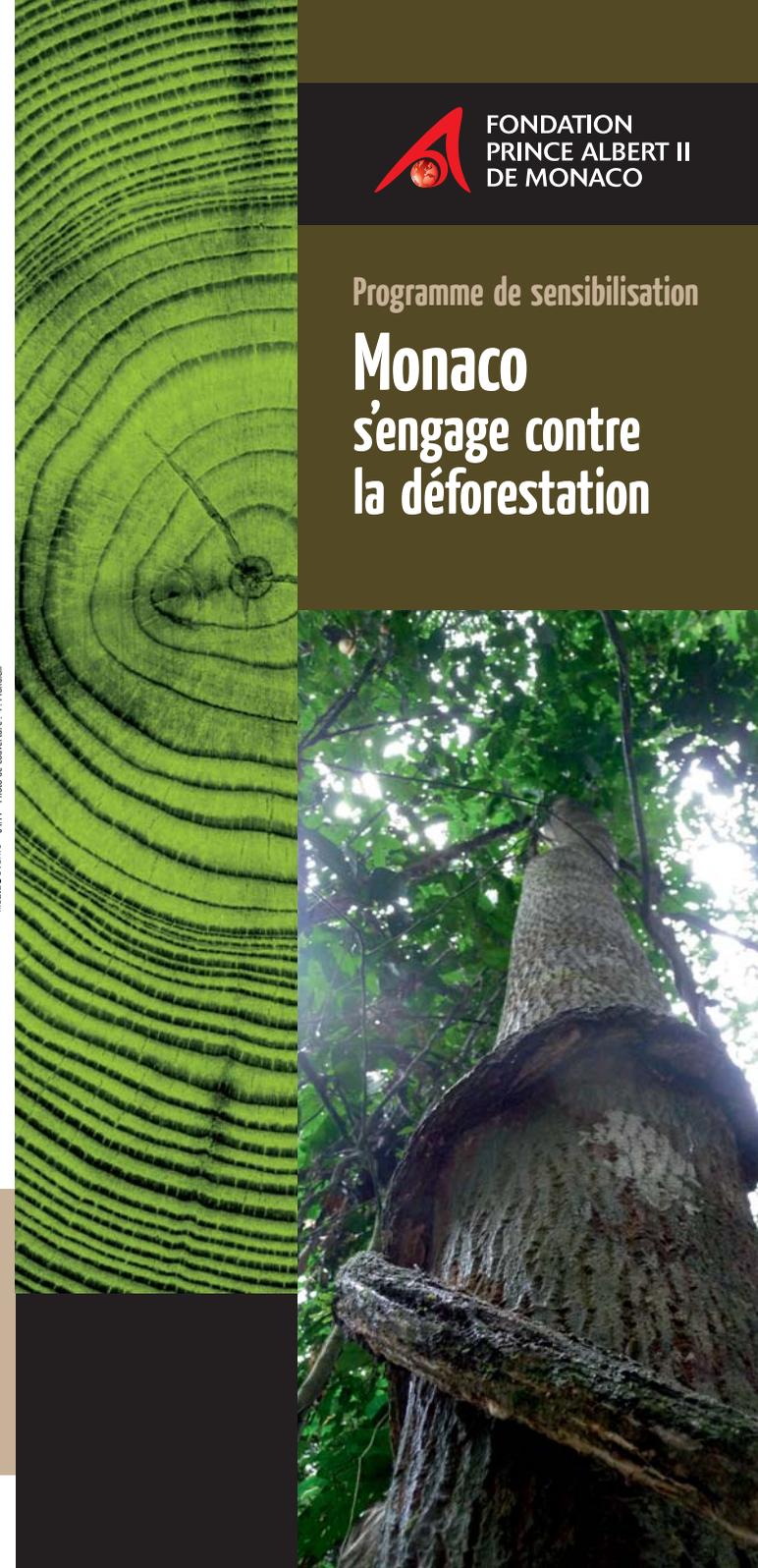
www.fsc-france.fr | www.pefc-france.org
www.tft-forests.org | www.atibt.com
www.fpa2.com | www.gouv.mc | www.mc2d.org



Programme de sensibilisation

Monaco s'engage contre la déforestation

mechevents - 0411 - Photo de couverture : P. Mandelli



Programme de sensibilisation

Vous encourager à utiliser et à promouvoir le bois certifié pour lutter contre la déforestation

La déforestation est un phénomène qui touche toutes les forêts tropicales, en particulier en Amazonie, en Afrique équatoriale et en Asie du Sud-est. Les arbres sont coupés ou brûlés infiniment plus vite que le rythme de régénération ou de replantation. Des coupes à blanc sont souvent pratiquées lors d'extensions agricoles, d'exploitations de ressources du sous-sol ou bien lors d'exploitations excessives de certaines essences forestières où des quantités considérables de bois sont alors gaspillées.

Les forêts jouent un rôle prépondérant dans la fixation du Co2 que nous émettons et qui perturbe notre climat. Elles sont sources de nourriture, offrent des refuges et fournissent combustibles et médicaments pour de nombreuses ethnies. La déforestation met en péril de nombreuses populations autochtones et est à l'origine de la disparition annuelle de 27 000 espèces animales et végétales.



Pourquoi utiliser du bois certifié FSC ou PEFC ?

FSC (Forest Stewardship Council) et PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification) sont des organismes de certification des forêts. Leur mission est de promouvoir, à travers le monde, un mode de gestion responsable et des pratiques d'exploitation durables des forêts.

Un bois certifié FSC ou PEFC est une preuve pour les acheteurs de produits à base de bois et qu'il est issu de forêts gérées de façon responsable. Consommer du bois certifié contribue à la protection de la forêt et de sa biodiversité, et lutte contre la pauvreté des populations qui y vivent.

D'autre part, d'un point de vue économique, les besoins en bois certifié sont de plus en plus importants et les lois concernant les imports/exports de bois se renforcent.

Qu'entend-on par produits dérivés ?

Outre le bois brut, utilisé pour des fins de construction ou de transformation on trouve :

- Les papiers et cartons
- Les celluloses moulées (boîtes, barquettes, calage)
- Les panneaux de bois agglomérés
- Les isolants en fibre de bois
- Les portes et fenêtres
- Les revêtements de sol
- Les matériaux composites en bois, etc.



Chiffres clés

75%

Les forêts tropicales abritent plus de 75% de la biodiversité terrestre.

70%

70 % des plantes utiles pour le traitement du cancer se trouvent uniquement dans les forêts tropicales humides.

30%

C'est ce que représente le commerce illégal du bois sur la production mondiale. Manque à gagner pour les pays tropicaux : 10 milliards de dollars.

20%

La protection des forêts permet d'éviter près de 20% des émissions de gaz à effet de serre.



Devenir partenaire

Votre entreprise doit mettre en place une ou plusieurs actions, pour acheter, utiliser ou vendre du bois certifié ou ses produits dérivés.

Une fois la ou les actions mises en place, informez la Fondation Prince Albert II de Monaco par courrier ou e-mail (operationbois@fpa2.mc) sur les actions engagées. Après analyse, nous vous confirmerons que vous êtes une entreprise partenaire de l'initiative « **Monaco s'engage contre la déforestation** ».

Nous pourrions avec nos partenaires vous accompagner dans cette démarche. Il vous sera ensuite possible de communiquer sur ce partenariat et la Fondation valorisera votre engagement par ses réseaux de communication.